

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
10 MARS 2020
COURRIER ARRIVÉ

Commune de MORILLON

Séance du 6 mars 2020

Date de la convocation
02.03.2020

L'an deux mille vingt, le 6 mars à 19 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de **Alain DENERIAZ, Maire**

Date d'affichage
02.03.2020

Présents :

Alain DENERIAZ Maire, Robert DENERIAZ, Jean BAUMSTARK,
Adjoint, Claude DORANGE-PATTORET, Thérèse GUERROT ANTHOINE, Frédéric ANDRES, Laurent
TRONCHET, Eric SAUDMONT, François JULIAND, Elodie CHRISTINAZ, Conseillers Municipaux

Excusés :

Martine LALLIARD qui donne pouvoir à Thérèse GUERROT-ANTHOINE
Annie PASQUIER qui donne pouvoir à Alain DENERIAZ
Pascal BOBO qui donne pouvoir à Laurent TRONCHET

Absent :

Xavier CHASSANG
Jocelyne PEREIRA

A été nommé secrétaire de séance : Pas de secrétaire de séance

Délibération n° 2020.22

Objet de la délibération

**APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2020 SUR LA
FORET COMMUNALE DE MORILLON**

En application de l'article D 214-21 du Code Forestier, l'Office National des Forêts propose son
programme d'actions 2020 pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

Ce programme d'actions comporte des travaux de maintenance des limites forestières, des travaux
sylvicoles et des travaux touristiques, pour un montant total de 11 180,00 € HT (cf programme complet
proposé).

Compte tenu des besoins répertoriés par les services de l'ONF et présentés aux membres de la
Commission n° 2 réunis le Lundi 24 février 2020, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les
travaux suivants :

Descriptif des actions et localisations	Montant estimé (HT€)	Nature
Travaux de maintenance des limites forestières Entretien du périmètre : peinture Localisation : parcelle 18 : Bergin Entretien du périmètre : peinture Localisation : nouvelle parcelle : parcelle 20 Le Miche Entretien du périmètre : peinture Localisation : nouvelle parcelle : parcelle 21 Le Miche Entretien du périmètre : peinture Localisation : 7.u Recherche de limites Localisation : Recherche de périmètre, parcelles 18, 20,21 au Miche	6 690.00	Fonctionnement
Travaux Sylvicoles Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage Localisation : 2 Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage Localisation : 5.u Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage Localisation : 17	2 910,00	Investissement
Travaux Touristiques Travaux d'abattage, démontage, rétention avec traitement des rémanents Localisation : Abattage d'arbres dangereux non valorisable sur l'ensemble des parcelles communales Coupe des arbres secs non valorisables et dangereux	1 680,00	Fonctionnement

Total fonctionnement	Total Investissement	TOTAL : 11 180 € HT
8 410 € HT	2 770 € HT	

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir valider les travaux proposés pour l'aménagement de la forêt communale pour l'année 2020 pour un montant total de
- D'autoriser M. le Maire à signer le programme d'actions préconisé par l'Office National des Forêts pour les travaux sus-évoqués,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

- D'autoriser M. le Maire à engager la dépense correspondante.

Précise que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain DENERIAZ

The image shows a circular official seal of the Municipality of Monistrol-sur-Vendôme. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MUNICIPALITE DE MONISTROL SUR VENDOMME" and the date "1793". Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to read "Alain Deneriaz".

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :